

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 mars 2015

DCM N° 15-03-26-3

**Objet :** Soutien aux associations œuvrant dans les domaines des arts visuels et de l'image.

**Rapporteur: M. LEKADIR**

Depuis ces dernières années, Metz connaît une réelle dynamique dans les domaines des arts visuels et de l'image avec un réseau de galeries d'art contemporain très actif, de nombreux ateliers d'artistes et des associations œuvrant dans la photographie ou l'éducation à l'image. Cette action fait écho à celle des institutions culturelles que sont le Centre Pompidou-Metz, le FRAC Lorraine, le Musée de la Cour d'Or et l'Arsenal avec sa galerie d'exposition.

Le site TCRM-Blida (Toutes les Cultures en Réseau à Metz), au croisement de l'économie créative, des arts numériques et de la création contemporaine, contribue également au développement d'une production artistique innovante de jeunes talents dans les domaines des arts visuels et de l'image.

Ces associations permettent à des artistes émergents ou confirmés de montrer leur travail au travers d'expositions à Metz dans des conditions professionnelles, de s'inscrire dans un réseau et de rencontrer un public large. Certaines accompagnent la pratique en amateur et organisent des rencontres régulières avec des professionnels. D'autres sont associées à l'action de la Ville de Metz en direction des scolaires dans le cadre du dispositif des résidences artistiques où l'artiste invité crée une œuvre et associe des enfants au processus de création. En matière d'éducation à l'image, la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement assure une coordination toute l'année avec les différents acteurs de ce domaine, en lien notamment avec le public scolaire.

L'action de ces structures revêt un intérêt majeur pour la vie culturelle locale en complémentarité avec les institutions du territoire. C'est pourquoi la Ville de Metz souhaite encourager leur démarche et favoriser leur soutien et leur promotion au titre de l'aide à la création, à la programmation / diffusion et à l'éducation artistique et culturelle.

Dans le même esprit, la Ville travaille en collaboration avec la DRAC Lorraine à formaliser un cheminement d'art et d'image à travers ces différents lieux, en lien avec des sites

patrimoniaux offrant des œuvres d'art remarquables, comme la cathédrale Saint-Etienne ou encore l'église Saint-Eucaire.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 107 600 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°13COO64 entre l'association Faux Mouvement et la Ville de Metz, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2013,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 107 600 euros aux associations suivantes :

### Aides au fonctionnement

- Faux Mouvement (fonctionnement et 1 résidence d'artiste en quartier)	60 000 €
- Photo Forum	7 000 €
- Octave Cowbell	6 500 €
- C'était où ? C'était quand ?	4 000 €
- Module Ranch	2 000 €
- My-Art	2 000 €
- GaleriMur	1 000 €
- Laboratoire d'Expression Elastique	500 €

### Aides au Projet

- Fédération des Œuvres Laïques / Ligue de l'Enseignement de Moselle (coordination du dispositif <i>Cinémetz</i> )	16 000 €
- Photo Forum (organisation de <i>Metz Photo</i> , promenade photographique toute l'année au Parc de la Seille et du concours de photographies sur la période estivale)	6 000 €
- Parcours d'artistes (organisation de la manifestation <i>Parcours d'artistes</i> les 21/22 mars)	600 €
- C'était où ? C'était quand ? (organisation de l'exposition de photographie	500 €

d'amateurs, *Morceaux choisis*, au printemps à la Conserverie)

- GaleriMur (organisation de l'exposition de la photographe Flore à l'automne) 500 €
  - L'Etendart (organisation d'expositions dans la galerie Des jours de lune) 500 €
  - Module Ranch (production d'une œuvre participative de Tania Mouraud présentée de juin à octobre à la galerie Toutou Chic) 500 €

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 8

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°13C0064**

**Entre :**

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2015, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

**d'une part,**

**Et**

2) L'association dénommée « Faux Mouvement », représentée par son Président, Monsieur Patrick NARDIN, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2014, ci-après désignée par les termes « Faux Mouvement »,

**d'autre part,**

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 20 février 2013 (n°13C0064) par la Ville de Metz en faveur de l'association Faux Mouvement dont le siège est situé au 4 rue du Change à Metz pour les années 2013-2015,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ**

La rédaction de l'article 3 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°13C0064 est modifiée comme suit pour l'année 2015 :

Pour aider le Centre d'Art Faux Mouvement à initier et développer l'activité artistique et de médiation qu'elle propose sur Metz, la Ville de Metz s'engage à lui apporter, pour la durée de la présente convention arrêtée à 3 ans (2013-2014-2015) une aide sous forme d'une subvention annuelle.

La Ville de Metz, par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2015, s'engage à soutenir financièrement l'association Faux Mouvement au titre du fonctionnement par une subvention d'un montant de 50 000 euros et par une aide de 10 000 euros au titre de la résidence en quartier d'un artiste, Joachim Biehler, prévue au cours du premier semestre 2015, ce qui porte la subvention municipale pour l'exercice 2015 à un montant global de 60 000 euros.

Cette subvention a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée.

Elle sera versée sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget des dites années.

Cette convention d'objectifs et de moyens est conclue, dans le cadre de l'annualité budgétaire et afin d'assurer le principe de continuité dans l'aide apportée durablement à Faux Mouvement pour la réalisation de ses projets.

## **ARTICLE 2**

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le ..... (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :  
Hacène LEKADIR

Pour Faux Mouvement,  
Le Président :  
Patrick NARDIN